

Plan Local d'Urbanisme

3.2 Règlement graphique échelle 1/2500\*

- CONSULTATION DES SERVICES
- ENQUETE PUBLIQUE
- APPROBATION

DATE : SEPTEMBRE 2015

Legende

- ◆ Ligne communale
  - L'unité de zone
  - N° de parcelle
- Zones résidentielles**
- Centre ancien à vocation mixte
  - Résidentielle à dominante d'habitat
  - Rue de Vialtois à vocation mixte
  - Habitat diffus
  - Equipements du lycée Lucien Quélet
  - Sports et loisirs
  - Equipements publics
  - Artères
  - Activités à vocation commerciale
  - Déchetterie
- Zones agricoles**
- Espace agricole
  - Prairie de forte qualité écologique
  - Aménagement de protection contre les crues de la Courraux
- Zones naturelles et forestières**
- Espace naturel à forte valeur écologique et paysagère
  - Activités de Teuradrome et du Malvaux
  - Laboratoire à l'assainissement de la rue de l'Église
  - Espace boisé classé, à conserver ou à créer
  - Éléments de paysage à conserver (L23-1-0)
- Enclosures réservées (ER)      ■ Nombre d'arbres de 1ER  
 ■ Largeur d'emprise de 1ER



Emplacements réservés

NUMERO	INTITULE	SURFACE (m²)	SURFACE approximative
1	Plan scolaire - Voir note	Compté dans le plan	300 m de long x 10 m de large
2	Plan scolaire - Voir note	Compté dans le plan	400 m de long x 6 m de large
3	Centre de l'Église - Voir note	7,4 m	
4	Présence de l'ancien lycée	0,2 m	
5	Plan scolaire - Voir note	Compté dans le plan	270 m de long x 10 m de large
6	Centre de l'ancien lycée	80 m de long x 3 m de large	
7	Station d'épuration de la rue de la République	60 m de long x 5 m de large	
8	Station de la rue de la République	50 m de long x 5 m de large	
9	Station de la rue de la République	40 m de long x 5 m de large	

